

Mercredi 1^{er} octobre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-10-365 LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en ajoutant cependant les items suivants : 38.1 « Mandat à Monsieur Éric Lévesque pour immatriculer les véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie », 38.2 « Modification de la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal et du contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe Grenier » et 38.3 « Autorisation de payer la demande de paiement numéro 1 à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) en regard du contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est ».

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière
---------------------------	--------------------------------

2025-10-366 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 2 SEPTEMBRE 2025 AINSI QUE DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR L'AVENUE GILLES-PICARD TENUE LE 22 SEPTEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 septembre 2025 ainsi que du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour la vente de terrains résidentiels sur l'avenue Gilles-Picard tenue le 22 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-367 DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 25 SEPTEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 25 septembre 2025, pages 1 à 3, pour un montant de 354 605,81 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 354 605,81 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-368 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 25 SEPTEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 25 septembre 2025, pages 1 à 7, relative au compte no 10444 pour un montant total de 1 187 425,47 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-369 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN SEPTEMBRE 2025.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en septembre 2025, pages 1 à 65, pour un montant de 383 315,20 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-370 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE TRANSFERTS À DIVERS POSTES BUDGÉTAIRES.

CONSIDÉRANT le dépôt par la trésorière d’un budget révisé établissant le transfert de sommes d’argent à divers postes budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de ratifier et d’adopter la liste des transferts budgétaires énumérés au journal du budget révisé 2 en date du 25 septembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-371 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES.

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière procède au dépôt des deux états comparatifs des revenus et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2025. Lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Le premier état comparatif (comptable) compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant réalisés au 31 août 2025 et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la même période.

Le second état comparatif (budgétaire) compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la trésorière, soit au 31 août 2025, avec ceux qui ont été prévus par le budget de l'exercice.

2025-10-372 DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025 DE LA COMMISSION DES FINANCES DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025 de la commission des finances de la Ville de Saint-Pascal;

CONSIDÉRANT l’article 70 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de le ratifier et de l’adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-373

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
662 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 30 OCTOBRE 2025.

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Saint-Pascal souhaite emprunter par billets pour un montant total de 662 000 \$ qui sera réalisé le 30 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt numéro	Pour un montant de
396-2024	662 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au premier alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 396-2024, la Ville de Saint-Pascal souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- que le règlement d'emprunt indiqué au premier alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :
 1. les billets seront datés du 30 octobre 2025;
 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année;
 3. les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;
 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	22 500 \$	
2027	23 300 \$	
2028	24 300 \$	
2029	25 100 \$	
2030	26 200 \$	(à payer en 2030)
2030	540 600 \$	(à renouveler)

- qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 396-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-374

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS
D'EMPRUNT.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt dont la liste apparaît à l'annexe jointe à la présente résolution, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe jointe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal modifie les règlements identifiés à l'annexe jointe de la façon suivante :
 1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Montant de la dépense réelle » et « Montant financé »;
 2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
 3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;
- que la Ville de Saint-Pascal informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;
- que la Ville de Saint-Pascal demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;
- qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-375

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l’article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d’urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de le ratifier et de l’adopter abstraction faite cependant des résolutions numéros 31-25 et 32-25 qui feront l’objet de décisions particulières de la part du conseil municipal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-376

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DE MADAME ANN-MARIE GOSSELIN EN REGARD DU 326, AVENUE PATRY DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par Madame Ann-Marie Gosselin pour la propriété située au 326, avenue Patry en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste au remplacement du revêtement extérieur par un revêtement en Canexel blanc et à la pose d'encadrements en Canexel brun autour des fenêtres;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 32-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l’évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d’approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par Madame Ann-Marie Gosselin pour la propriété située au 326, avenue Patry.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-377

ANALYSE DU PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU CENTRE-FEMMES LA PASSERELLE DU KAMOURASKA EN REGARD DU 542, BOULEVARD HÉBERT DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale déposée par le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska, représenté par Madame Isabelle Després, pour la propriété située au 542, boulevard Hébert en regard d'un projet de rénovation extérieure;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à remplacer trois fenêtres à guillotine en bois sur le côté droit du bâtiment par trois fenêtres à battant en aluminium de couleur blanche;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujetti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 31-25 du comité consultatif d'urbanisme approuvant les travaux proposés;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'approuver le projet de rénovation extérieure tel que présenté par le Centre-Femmes La Passerelle du Kamouraska pour la propriété située au 542, boulevard Hébert.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-378

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 15 À MARCEL CHAREST ET FILS INC. EN REGARD DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-08-314 de ce conseil octroyant le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant total de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-411 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 316 535,82 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-12-451 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 211 208,58 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-14 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 3 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 716 317,46 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-36 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 4 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 195 531,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-02-66 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 5 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 972 406,69 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-04-128 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 6 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 643 963,75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-170 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 7 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-06-244 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 8 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-07-285 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 9 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 1 042 921,03 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-08-350 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 10 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 812 427,85 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-09-402 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 11 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 552 182,95 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-445 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 12 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 207 832,88 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-536 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 13 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 542 452,29 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-185 de ce conseil approuvant le paiement de la demande de paiement numéro 14 produite par Marcel Charest et Fils inc. au montant de 190 545,71 \$ incluant les taxes et la libération d'une partie de la retenue détenue par la Ville dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 15 émis par Monsieur Carl Charron, architecte de la firme Atelier 5 en date du 15 septembre 2025 approuvant la libération complète de la retenue détenue par la Ville dans le cadre de ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 187 688,28 \$ incluant les taxes correspondant à la libération de la retenue de garantie détenue par la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-379

AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 3 À 2646-1871 QUÉBEC INC. (AMÉNAGEMENT BENOÎT LEBLOND) EN REGARD DU CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-201 de ce conseil octroyant le contrat pour la reconstruction des terrains de tennis à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 411 233,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-282 de ce conseil autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 1 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 50 563,24 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-08-321 de ce conseil autorisant le paiement de la demande de paiement numéro 2 produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 77 382,67 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 3 émise par Monsieur Gabriel Proulx, technicien en génie civil de Stantec Experts-conseils ltée en date du 5 septembre 2025 approuvant le paiement de la demande produite par 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 23 310,48 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) d'un montant de 23 310,48 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-380

OCTROI D'UN CONTRAT À ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. POUR LA RÉPARATION DE L'ACTIFLO NUMÉRO 1 À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT qu'une inspection de l'Actiflo numéro 1 à l'usine de traitement d'eau potable a révélé une problématique en regard du média filtrant;

CONSIDÉRANT qu'une filtration optimale est nécessaire au bon rendement et fonctionnement du système de filtration de l'eau potable;

CONSIDÉRANT la demande de prix effectuée par le Service des travaux publics auprès de Allen Entrepreneur Général inc. pour l'inspection et la réparation de l'Actiflo numéro 1;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Allen Entrepreneur Général inc. datée du 22 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Allen Entrepreneur Général inc. pour procéder à l'inspection et à la réparation de l'Actiflo numéro 1 à l'usine de traitement d'eau potable au coût de 24 868,09 \$ incluant les taxes, le tout conformément à la soumission datée du 22 septembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-381

ACHAT DE MOBILIER POUR LA SALLE DE VISIOCONFÉRENCE DU CENTRE SOCIOCULTUREL AUPRÈS DE BUROPRO CITATION.

CONSIDÉRANT que le nouveau Centre socioculturel comprend une salle de visioconférence destinée à accueillir des rencontres, des formations et des réunions;

CONSIDÉRANT que les besoins spécifiques en matière de mobilier pour cette salle ont été identifiés à la suite d'une analyse approfondie menée en collaboration avec les utilisateurs de la salle et les responsables techniques;

CONSIDÉRANT les plans adaptés soumis par l'entreprise Buropro Citation et la soumission datée du 24 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'acquisition de mobilier pour la salle de visioconférence au Centre socioculturel auprès de Buropro Citation au montant de 24 097,46 \$, incluant les taxes, la livraison et le montage, le tout conformément à la soumission datée du 24 septembre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-382 MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN AVENANT AU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN GÉNÉRAL DU CENTRE SOCIOCULTUREL.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-283 de ce conseil octroyant un contrat pour l'entretien général du Centre socioculturel à Nettoy-Pro;

CONSIDÉRANT les échanges intervenus au cours des dernières semaines avec l'entreprise Nettoy-Pro afin d'apporter des modifications au contrat en vigueur;

CONSIDÉRANT que les ajustements proposés à certaines clauses du contrat permettront de mieux refléter la réalité des interventions exigées;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant numéro 1 soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant numéro 1 à intervenir avec Nettoy-Pro pour le contrat d'entretien général du Centre socioculturel et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-383 MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE BUREAU COORDONNATEUR LA FARANDOLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF.

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville que l'offre en service de garde éducatif soit bonifiée sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par le bureau coordonnateur Les Services de garde La Farandole de collaborer avec la Ville pour faciliter l'ouverture et l'opération d'un service de garde éducatif dans un local appartenant à la Ville dans le cadre de la Directive de projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de partenariat entre la Ville et le bureau coordonnateur Les Services de garde La Farandole soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de l'entente de partenariat à intervenir avec le bureau coordonnateur Les Services de garde La Farandole en lien avec l'ouverture et l'opération d'un service de garde éducatif au 580-A, rue Côté;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-384

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UNE CONVENTION DE BAIL POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE DE GARDE ÉDUCATIF.

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville que l'offre en service de garde éducatif soit bonifiée sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-10-383 de ce jour autorisant la signature d'une entente de partenariat avec le bureau coordonnateur La Farandole pour l'établissement d'un service de garde éducatif;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par Madame Noëmy Côté-Beaulieu pour opérer un tel service dans le cadre de la Directive de projet-pilote de responsables de service de garde éducatif en communauté;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis aux membres du conseil pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec Madame Noëmy Côté-Beaulieu fixant le loyer à 3 600 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026 pour le local sis au 580-A, rue Côté;
- de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-385

ACCEPTATION D'OFFRES D'ACHAT DE TERRAINS RÉSIDENTIELS SUR L'AVENUE GILLES-PICARD.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-07-284 de ce conseil autorisant la mise en vente des lots numéros 6 664 341 et 6 664 342 du cadastre du Québec situés sur l'avenue Gilles-Picard par appel d'offres public conformément aux conditions de vente établies;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé le 8 juillet 2025 pour la vente des lots numéros 6 664 341 et 6 664 342 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 22 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que l'offre conforme la plus élevée déposée pour le lot numéro 6 664 341 du cadastre du Québec est celle de Monsieur Marc Jomphe au montant de 16 011 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que l'offre conforme la plus élevée déposée pour le lot numéro 6 664 342 du cadastre du Québec est celle de Monsieur Marc Jomphe au montant de 16 011 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Marc Jomphe pour le lot numéro 6 664 341 du cadastre du Québec au coût de 16 011 \$ excluant les taxes;
- d'accepter l'offre d'achat de Monsieur Marc Jomphe pour le lot numéro 6 664 342 du cadastre du Québec au coût de 16 011 \$ excluant les taxes;
- d'autoriser la mairesse, Madame Solange Morneau, et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, les contrats de vente desdits lots à intervenir avec Monsieur Marc Jomphe conformément au document conditions de vente des terrains résidentiels de l'avenue Gilles-Picard.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-386

ACCEPTATION DU REMPLACEMENT DU CHARGÉ DE PROJET RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-06-236 de ce conseil octroyant un contrat à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 avec possibilité de prolongation pour une période additionnelle d'une année;

CONSIDÉRANT qu'Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. souhaite remplacer le chargé de projet mentionné dans sa soumission;

CONSIDÉRANT que, tel que prévu au devis, la firme doit obtenir l'autorisation de la Ville avant de procéder au remplacement de cette ressource;

CONSIDÉRANT que la nouvelle ressource proposée au poste de chargé de projet, monsieur Thomas Biancolin, est jugée équivalente à la ressource initiale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'accepter le remplacement de ressource au poste de chargé de projet dans le cadre du contrat de fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées de la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-387

ADOPTION DE LA PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX MANQUEMENTS DE LA VILLE AUX OBLIGATIONS DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 128.1 de la Charte de la langue française, la Ville doit adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de la Charte de la langue française;

CONSIDÉRANT le projet de procédure de traitement des plaintes soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter la Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements de la Ville aux obligations de la Charte de la langue française.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-388

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2012-07-265 du conseil municipal procédant à la formation d'un comité de santé et sécurité et la résolution numéro 2016-04-149 désignant les membres du comité;

CONSIDÉRANT les nombreux changements de personnel survenus au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que Messieurs Carl Massé du Service des travaux publics, Serge Lévesque du Service des loisirs et Madame Sandra Bourgelas des Services administratifs ont été désignés par le syndicat comme représentants des employés syndiqués sur le comité de santé et sécurité de la Ville;

CONSIDÉRANT que Monsieur Mathias Roussel siège sur le comité de santé et sécurité du Service de sécurité incendie et qu'il a été désigné comme représentant sur le comité de santé et sécurité de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de désigner, à titre de membres du comité représentant la partie patronale, Messieurs Bernard Tanguay du Service des travaux publics, Cédric Lajoie des Services administratifs, Éric Lemelin du Service des loisirs et Éric Lévesque du Service de sécurité incendie.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-389

MODIFICATION À LA POLITIQUE DE GESTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE.

CONSIDÉRANT que la Ville est consciente de l'augmentation récente du coût de la vie;

CONSIDÉRANT les correspondances reçues de la part des membres du personnel cadre;

CONSIDÉRANT également le travail de révision du règlement de régie interne actuellement en cours;

CONSIDÉRANT le projet de modification de la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de modifier la Politique de gestion des conditions de travail du personnel cadre de la façon suivante :

- modification de l'annexe A de la Politique pour les années 2025 et 2026 et ce, rétroactivement à partir du 1^{er} février 2025;
- ajout de l'article 14.2 à la Politique.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-390 MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR SIMON RANCOURT.

CONSIDÉRANT le contrat de travail existant entre la Ville et Monsieur Simon Rancourt à titre de chargé de projet à la direction générale;

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 9 septembre 2025 de Monsieur Simon Rancourt informant la Ville de son embauche auprès d'un autre employeur;

CONSIDÉRANT cependant l'intérêt et la disponibilité de Monsieur Simon Rancourt de continuer à occuper des fonctions de chargé de projet à la direction générale à raison d'une banque d'heures de 77 heures maximum pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 20 décembre 2025;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant au contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat de travail de Monsieur Simon Rancourt et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-391 EMBAUCHE DE MONSIEUR RAYNALD CARON À TITRE DE BRIGADIER SCOLAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la vacance au poste de brigadier-brigadière scolaire suite au départ de Madame Johanna Caron;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de combler ce poste afin d'assurer un service de surveillance efficace aux traverses piétonnières;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-08-339 de ce conseil procédant à l'ouverture d'un poste de brigadier-brigadière scolaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt et la disponibilité de Monsieur Raynald Caron à occuper ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics datée du 24 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Monsieur Raynald Caron à titre de brigadier scolaire au Service des travaux publics, à compter du 4 septembre 2025, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-392 EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉLOI EMOND À TITRE D'OUVRIER D'ENTRETIEN SAISONNIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour le bon fonctionnement des activités du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que Monsieur Éloi Emond occupe le poste d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des travaux publics depuis le 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le terme *Salarié surnuméraire* tel que défini à la convention collective de travail en vigueur correspond plutôt à celui d'un salarié embauché pour effectuer un travail déterminé lors d'un surcroît temporaire de travail ou d'un événement imprévu;

CONSIDÉRANT que depuis son embauche, Monsieur Éloi Emond travaille, en moyenne, de huit à neuf mois par année;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Bernard Tanguay, directeur du Service des travaux publics datée du 24 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'embaucher Monsieur Éloi Emond au poste d'ouvrier d'entretien saisonnier au Service des travaux publics, à compter du 2 octobre 2025, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 2 de l'échelle salariale.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-393 EMBAUCHE DE MADAME NANCY AUBERT À TITRE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE SURNUMÉRAIRE AU SERVICE DES LOISIRS.

CONSIDÉRANT la surcharge de travail au Service des loisirs depuis l'ouverture du Centre socioculturel;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-08-337 de ce conseil procédant à l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire sur appel au Service des loisirs pour la période du 12 août 2025 au 31 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la disponibilité et l'intérêt de Madame Nancy Aubert à poursuivre son travail après le 31 octobre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Madame Nancy Aubert à titre d'adjointe administrative surnuméraire sur appel pour un maximum de 21 heures par semaine au Service des loisirs pour la période du 1^{er} novembre 2025 au 20 décembre 2025, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur à l'échelon 6 de l'échelle salariale.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-394 EMBAUCHE D'OUVRIERS D'ENTRETIEN SURNUMÉRAIRES AU SERVICE DES LOISIRS POUR LA SAISON 2025-2026.

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher du personnel supplémentaire pour le bon fonctionnement des activités du Service des loisirs lors de la saison 2025-2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des loisirs datée du 24 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de procéder à l'embauche de Messieurs Mathieu Marquis, Félix Bernier et Raphaël Lavoie à titre d'ouvrier d'entretien surnuméraire au Service des loisirs pour la période du 7 octobre 2025 au 30 mai 2026, aux conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-395 DÉPÔT DU RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL ÉTUDIANT AU SERVICE DES LOISIRS POUR LES ACTIVITÉS D'AUTOMNE 2025.

CONSIDÉRANT l'article 5.1.4 du Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires en vertu duquel le directeur général est autorisé à engager le personnel étudiant pour les besoins des services municipaux;

CONSIDÉRANT l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige le dépôt de la liste des personnes engagées lors d'une séance du conseil;

Madame la greffière procède donc au dépôt du rapport de la directrice générale daté du 24 septembre 2025 relatif à l'embauche de personnel étudiant au Service des loisirs pour la période du 14 septembre 2025 au 13 décembre 2025.

2025-10-396 DÉMISSION DE MONSIEUR RÉMI LAFORGE À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE.

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 7 septembre 2025 de Monsieur Rémi Laforge faisant état de sa démission à titre de pompier volontaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'accepter la démission de Monsieur Rémi Laforge à titre de pompier volontaire en date du 1^{er} octobre 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-397 VERSEMENT D'AIDES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA CULTURE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-12-512 de ce conseil procédant à l'adoption du Programme de soutien à la culture, volet jeunesse et volet développement, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT la réception de trois candidatures dans les délais prévus dans le cadre du volet jeunesse dudit programme;

CONSIDÉRANT l'admissibilité et l'éligibilité des candidatures reçues en regard des critères du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser les versements suivants, le tout conditionnellement au respect des modalités du programme :

- 250 \$ à District Danza pour la participation de Madame Mahyka Barbeau à des cours de danse;
- 220 \$ au Studio Somance pour la participation de Madame Céleste Mekeu à des cours de danse;
- 220 \$ au Studio Somance pour la participation de Madame Salomé Breuzin à des cours de danse.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-398 AUTORISATION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'UTILISER LES CAMIONS INCENDIE LORS DE L'ACTIVITÉ DE L'HALLOWEEN.

CONSIDÉRANT l'activité d'Halloween organisée par le Service des loisirs le 31 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la demande de collaboration adressée au Service de sécurité incendie afin d'assurer la sécurité des enfants déambulant dans les rues à cette occasion;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser les membres du Service de sécurité incendie à participer à l'activité d'Halloween le 31 octobre 2025 et à utiliser les véhicules incendie pour cette occasion.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

**RÉSOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET
DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC.**

CONSIDÉRANT que les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

CONSIDÉRANT que depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôle (balances);

CONSIDÉRANT que cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT que l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal demande au gouvernement du Québec de donner suite à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025 en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois;
- que copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, au ministère de la Sécurité publique du Québec, au bureau du premier ministre du Québec, à la présidente-directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM).

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

**RECONNAISSANCE DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS DU
17 AU 23 NOVEMBRE 2025.**

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits qui se déroulera du 17 au 23 novembre 2025 représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour construire des milieux de vie les plus favorables à leur épanouissement et à leur développement global;

CONSIDÉRANT que les familles et les milieux de vie constituent l'un des sept grands thèmes de sa planification stratégique 2020-2030;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite se joindre à ce mouvement;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs planifie d'organiser pour cette occasion un concours de dessin pour les enfants de 0 à 6 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement que la Ville de Saint-Pascal signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-401 MANDAT À MONSIEUR ÉRIC LÉVESQUE POUR IMMATRICULER LES VÉHICULES DU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT que le parc automobile de la Ville de Saint-Pascal compte plusieurs véhicules notamment pour les besoins du Service intermunicipal de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la volonté du directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de gérer lui-même l'immatriculation des véhicules de son service;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de mandater Monsieur Éric Lévesque, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, les certificats d'immatriculation des véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-402 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE LA BRIGADE INCENDIE DU SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL ET DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE GRENIER.

CONSIDÉRANT que la Ville est consciente de l'augmentation récente du coût de la vie;

CONSIDÉRANT les correspondances reçues de la part de membres du personnel;

CONSIDÉRANT le projet de modification de la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal soumise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT également le projet d'avenant au contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe Grenier soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de modifier l'annexe B de la Politique de rémunération et des conditions de travail du personnel de la brigade incendie du Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal pour les années 2025 à 2028 et ce, rétroactivement à partir du 1^{er} février 2025;
- de ratifier les termes de l'avenant à intervenir au contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe Grenier et de mandater Madame Emilie Poulin, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

**2025-10-403 AUTORISATION DE PAYER LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 1
À 9091-9598 QUÉBEC INC. (TRANSPORT PIERRE DIONNE) EN
REGARD DU CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU
SUR LE 4^e RANG EST.**

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 413-2025 décrétant des travaux de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est et autorisant un emprunt de 543 920 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-05-202 de ce conseil octroyant à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) le contrat de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est au montant total de 343 085,92 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement numéro 1 émise par Monsieur Pierre-Marc Lévesque, ingénieur de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. en date du 1^{er} octobre 2025, approuvant le paiement de la demande produite par 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) au montant de 313 349 \$ incluant les taxes, laquelle inclut des coûts supplémentaires au montant total de 5 877,17 \$ incluant les taxes liés aux directives de changement numéro DC-501 et DC-502 relatives à la construction d'une nouvelle entrée charretière et au déplacement du câble de fibre optique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale datée du 1^{er} octobre 2025 d'approuver le paiement des coûts supplémentaires de 5 877,17 \$ incluant les taxes, conformément à l'article 29 du Règlement numéro 335-2019 sur la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant de 313 349 \$ incluant les taxes à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) et une retenue de garantie de 10 %.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-10-404

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Madame Caroline Hudon demande s'il serait possible d'accueillir des enfants supplémentaires dans le local du service de garde éducatif.
- Monsieur Daniel Rivard demande pourquoi la Ville a accepté de faire un paiement à Aménagement Benoît Leblond compte tenu du préambule de la mairesse en lien avec la problématique du terrain de tennis.
- Monsieur Daniel Rivard demande comment va fonctionner la transmission des différents avis requis pour les élections dans le cadre de la grève des postes.

2025-10-405

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 21 h 05.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière